



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 DECEMBRE 2012

DELIBERATION N°44-2012/CCDS RELATIVE A LA
MODIFICATION DES STATUTS DU CIAS DES
SAVANES

L'an deux mille et le vingt-six décembre deux-mille douze à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET, Premier Vice-Président.

Titulaires présents :

Messieurs Charles RINGUET, Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Adelson MAGLOIRE, René-Serge HORTH, Bruno APOUYOU, Jean-Christian GABRIEL,
Mesdames France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE

Titulaires absents excusés :

Messieurs Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL,
Madame Karine ZULEMARO (procuration à Monsieur Adelson MAGLOIRE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la CCDS,
Vu la délibération n°04/2012/CCDS du 25 janvier 2012 approuvant les statuts du CIAS des Savanes,
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS du 26 novembre 2012,
Vu le PV de carence du conseil communautaire du 22 décembre 2012,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté,

Article 1. : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2. : APPROUVE la décision de maintenir le CIAS des Savanes et ceci jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 3. : MODIFIE l'art 16 des statuts du CIAS des Savanes ;

Article 4 : AUTORISE le Président à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 26 décembre 2012
Pour extrait et certifié conforme

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 9
-Pour : 10
-Contre :
-Abstention(s):

P°/Le Président, par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président

Charles RINGUET

